

Dans une circulaire portant la signature du ministre Vanneur Pierre et du directeur général Denis Cadeau, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), a lancé une mise en garde contre l'utilisation des chèques de personnels décédés ou en situation d'abandon, a appris Haïti Press Network.

Selon la circulaire, c'est dans le cadre de la lutte engagée par le gouvernement haïtien contre toute forme de corruption au sein de l'administration publique en général, et du système éducatif en particulier, que le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle lance une sévère mise en garde aux directeurs d'écoles, inspecteurs et tous autres agents, contre l'utilisation des chèques des employés décédés ou en situation d'abandon. « Il s'agit d'une pratique frauduleuse punie par la loi et les règlements en vigueur », lit-on dans le document.

Il leur rappelle ainsi l'obligation qui leur est faite d'informer le plus tôt que possible, leur supérieur hiérarchique des cas y relatifs, pour les suites administratives utiles, poursuit-on.

Le MENFP informe, par ailleurs, qu'un travail d'épuration des chèques en circulation par rapport aux agents effectivement en poste est actuellement en cours. Environ une centaine de chèques ont déjà été récupérés à date à partir d'un contrôle effectué dans plusieurs lycées du département de l'Ouest. Les autres départements organisent présentement le même processus. Les montants obtenus vont servir à la régularisation des enseignants en attente d'une titularisation depuis plusieurs années.

« Au moment où un effort majeur est réalisé par l'État en vue de favoriser l'accès à l'éducation, le MENFP croit que les rares ressources financières disponibles au niveau du trésor public doivent être utilisées à bon escient, au profit du système », conclut-on.